

# AVIS DE COURSE REGATE DE PRINTEMPS

Club Organisateur : YACHT CLUB DES EMBIEZ

Tél : 09 84 04 58 70 - Portable: 06 85 94 08 06 - E-mail : ycembiez@free.fr

Lieu : ILE DES EMBIEZ – 83140 LE BRUSC-SIX FOURS LES PLAGES

## Reportée au Samedi 13 avril 2024

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 **Prévention des violences et incivilités** : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront remises à l'inscription au club YCE (voir programme).
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

### 3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
  - 4.2 - bateaux du système à handicap OSIRIS habitable avec contrat valide d'une longueur minimale de 5,6M.  
- et bateaux habitables LIBRES d'une longueur minimale de 5,6m.
  - 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
    - 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
      - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

#### **4.3.2 Pour le bateau :**

Le contrat OSIRIS valide pour les bateaux s'inscrivant en classe OSIRIS habitable .

**4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à YCE Iles de Embiez 83140 LE BRUSC-SIX FOURS LES PLAGES de façon à ce qu'il parvienne avant la régata.

**4.5** Les bateaux peuvent aussi s'inscrire au YCE, le matin avant la régata (voir programme)

**4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### **5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits d'inscription sont de 25€ par bateau.

### **8 PROGRAMME**

Inscriptions et confirmation d'inscription : samedi 13 avril 2024 de 10h à 11h30

Briefing devant le YCE : samedi 13 avril 2024 à 11h30

Heure du premier signal d'avertissement : samedi 13 avril 2024 à 13h30

Remise du palmarès et apéritif : samedi 13 avril 2024 à partir de 18h00

### **9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

**9.1** Chaque bateau inscrit en classe OSIRIS doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat ou contrat OSIRIS valide.

**9.5** [DP] Les bateaux inscrits en OSIRIS doivent également respecter la RCV 78.1 durant toute l'épreuve.

### **11 LIEU**

L'épreuve se déroule dans les Baies du Soleil.

### **12 LES PARCOURS**

Les parcours seront de type côtier ou parcours construit.

### **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### **14 CLASSEMENT**

**14.2** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

**14.3** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

**14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

### **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.